

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
RECHERCHE ET VEILLE DOCUMENTAIRES EN SANTÉ
(ENSEIGNEMENT VIA INTERNET)
2^{ème} Cycle**

UFR de rattachement : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE ET VIGUEUR

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2011-2012, dans le cadre de l'I.S.P.E.D., un diplôme d'université intitulé « Sources d'information et recherche bibliographique en santé ».

A compter de l'année universitaire 2020-2021 l'intitulé change pour devenir « Diplôme d'Université Outils et Veille Documentaires en Santé : Méthode et Pratique (Enseignement via Internet).

A compter de l'année universitaire 2022-2023 l'intitulé change pour devenir « Diplôme d'Université Recherche et veille documentaires en santé (Enseignement via Internet).

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but de former des professionnels et des étudiants de la santé ou de la documentation à :

- La recherche et la veille documentaires
- L'évaluation et la sélection des sources d'information
- La mise en forme et la diffusion des résultats d'une recherche bibliographique et d'une veille

ARTICLE III : RESPONSABLES

Responsable principal :

Professeur François DABIS

I.S.P.E.D. / BPH

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D.)

Université de Bordeaux – Case 11

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

francois.dabis@u-bordeaux.fr

Coresponsable :

Madame Frédérique FLAMERIE DE LACHAPELLE

I.S.P.E.D. - Bibliothèque

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D.)

Université de Bordeaux – Case 11

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

05 57 57 56 14

frederique.flamerie-de-lachapelle@u-bordeaux.fr

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **15** et le maximum à **20**.

B) Durée et rythme de la formation :

La durée de la formation est d'un semestre, de janvier à juin, et se déroule tous les ans.

C) Enseignement théorique, volume horaire, lieu de l'enseignement :

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **80 heures**, les cours sont dispensés via internet en français.

L'enseignement est organisé en 5 modules :

Module 1 :

Définir son sujet et combiner ses mots-clés

Module 2 :

Choisir et utiliser ses outils de recherche (bases de données, moteurs de recherche, etc.)

Module 3 :

Organiser ses recherches et sa veille (Zotero, flux RSS, alertes, etc.)

Module 4 :

Evaluer ses sources

Module 5 :

Restituer les résultats de ses recherches et de sa veille

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions de titres :

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de l'enseignement, les catégories de candidats suivantes :

- Professionnels de la documentation exerçant dans le domaine de la santé ;
- Responsables, animateurs de centres de ressources, coordonnateurs de réseaux de santé, de surveillance ;
- Professionnels de santé ;
- Etudiants en master et doctorat dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, des sciences sociales et humaines.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : **650€/an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1 250€/an**
- Reprise d'études financées : **1 850€/an**

Cas particulier :

Si la formation est financée par l'INSERM ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AUF, le coût est de **1 250€/an**

Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

Il est organisé une session d'examen par an.

A) Composition du jury :

Le jury est composé des formateurs de ce diplôme (un PU-PH, un conservateur, un assistant de bibliothèque et un chargé de communication).

B) Lieu des examens :

Les examens se déroulent en visio-conférence.

C) Nature des épreuves :

L'évaluation s'effectue sous la forme des épreuves suivantes :

→ 5 devoirs de contrôle continu :

- noté sur 20
- coefficient : 1 chacun
- envoi par internet (plateforme d'enseignement à distance)

→ 1 devoir de validation finale :

- noté sur 20
- coefficient : 10
- envoi par internet (plateforme d'enseignement à distance)

D) Validation :

Pour être déclarés admis, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne générale.

E) Conditions de redoublement :

Le redoublement est autorisé par décision du jury au cas par cas.

Les redoublants doivent s'acquitter de la totalité des droits (droits de scolarité et frais de formation) pour leur nouvelle inscription.

La durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme d'Université « Recherche et veille documentaires en santé (enseignement via internet) » est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil I.S.P.E.D. du 16/05/2011

C.E.V.U. du 11/07/2011

C.A. du 18/07/2011

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 05/06/2014

Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015

Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016

Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil I.S.P.E.D. du 30/06/2017

Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Changement d'intitulé et modifications :

Conseil I.S.P.E.D. du 26/06/2020

Conseil du Collège Sciences de la santé du 10/07/2020

Changement de responsable et modifications :

Conseil I.S.P.E.D. du 25/03/2021

Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021

Changement d'intitulé et modifications :

Conseil I.S.P.E.D. du 17/05/2022

Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022

(Version 8)

Modifications (tarifs) : Conseil I.S.P.E.D. du 29/03/2024

Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024

(Version 9)